

## TERMES DE REFERENCE

### 2023-LRPS-9180879

---

# Revue à mi-parcours de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc 2015-2025 et élaboration du Programme National de sa Mise en Œuvre 2023-2025

---

<b>Mission</b>	Revue à mi-parcours de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc 2015-2025 et élaboration du Programme National de sa Mise en Œuvre 2023-2025
<b>Type de contrat</b>	Contrat de consultant.e.s institutionnels
<b>Durée</b>	72 jours ouvrables
<b>Date début</b>	Mars 2023
<b>Date limite soumission</b>	27 février (avant minuit GMT+1)
<b>Processus Sélection</b>	Appel à consultation national/international

## Table of Contents

1. CONTEXTE.....	3
1.1. La Politique Publique Intégrée de la Protection de l’Enfance (PPIPEM) .....	3
1.2. Le Programme National 2015-2020 de la mise en œuvre de la PPIPEM .....	4
2. Objectifs et résultats de la consultation.....	5
3. Méthodologie :.....	6
4. Portée de la consultation : .....	6
5. PRODUITS LIVRABLES .....	7
6. Validation des livrables.....	8
7. Calendrier des activités et délais des livrables.....	8
8. Composition de l’équipe des experts, rôles et responsabilités dans le processus de la consultation	10
8.1. Composition des équipes .....	10
8.2. Rôle et responsabilité.....	10
9. QUALIFICATIONS .....	11
10. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES.....	13
11. DOSSIER DE L’OFFRE.....	14
11.1. Offre technique .....	14
11.2. Offre Financière :.....	14
12. EVALUATION DES OFFRES .....	14
12.1. Evaluation offre technique (pondération de 70% de la note globale).....	14
12.2. Evaluation offre financière (pondération 30% de la note globale).....	15
12.3. Evaluation Finale offre globale .....	15
13. Soumission et processus de sélection .....	16
14. Annexes : .....	16

## 1. CONTEXTE

La nouvelle Stratégie du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille 2022-2026 « Un pont vers un développement social inclusif, innovant et durable », vise à développer une politique sociale familiale basée sur la convergence entre différents chantiers et programmes sectoriels en développement social et une nouvelle génération de services sociaux inclusifs en faveur des familles, des enfants et des personnes en situations difficiles.

Cette nouvelle stratégie vise aussi à renforcer le lien social pour un développement durable et inclusif à travers le concept « GISSR » (Green Inclusive Smart Social Regeneration) pour la mise à niveau des centres sociaux, le renforcement des capacités des travailleurs sociaux, la digitalisation des prestations et la mise en place des incubateurs sociaux.

Le concept GISSR concernera pour une première phase tous les centres gérés par l'Entraide Nationale avec la création d'une base de données des bénéficiaires de tous les services du pôle social, ce qui facilitera le référencement des personnes vulnérables y compris les enfants.

Dans ce contexte, le ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF), avec l'appui de l'UNICEF, procède à la revue du Programme National de Mise en Œuvre du PPIPEM (PNMO 2015-2020) et l'élaboration du PNMO 2022-2025 de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc (PPIPEM).

À ce propos, deux rencontres de concertation avec les acteurs ont été organisées, la 1<sup>ère</sup>, en date de 12 septembre 2022, avec le comité technique issu de « la Commission Ministérielle chargée du suivi, de la mise en œuvre des politiques et plans nationaux dans le domaine de la promotion de la situation des enfants et la protection de leurs droits » (CME), la 2<sup>ème</sup> avec les associations en date de 03 octobre 2022, avec l'appui de l'UNICEF.

A travers ces deux rencontres, le MSISF a initié le débat sur le bilan préliminaire du PNMO 2015-2020 et sur les mesures proposées par le Pôle Social (MSISF, EN, ADS, INAS) pour l'élaboration du PNMO 2022-2025. Le draft du bilan du PNMO 2015-2020 est disponible.

### 1.1. La Politique Publique Intégrée de la Protection de l'Enfance (PPIPEM)

La PPIPEM 2015-2025 est adoptée le 03 juin 2015 par « la Commission Ministérielle chargée du suivi, de la mise en œuvre des politiques et des plans nationaux dans le domaine de la promotion de la situation des enfants et de la protection de leurs droits » (CME), présidée par le Chef du Gouvernement et constituée de plus de 22 départements ministériels.

La PPIPEM est le fruit d'un processus de consultation élargie lancé par le MSISF en mars 2013, avec l'appui de l'UNICEF et en étroite collaboration avec les départements gouvernementaux, les institutions nationales, les associations, les organismes internationaux, les acteurs locaux, les experts, le secteur privé et les enfants eux-mêmes.

La PPIPEM a permis de (i) dresser l'état des lieux de la protection de l'enfance ; (ii) construire une vision commune et partagée par l'ensemble des acteurs pour l'améliorer ; et (iii) fixer les priorités et les objectifs stratégiques nécessaires à cette amélioration.

Le but ultime de la PPIPEM est de garantir à tous les enfants au Maroc une protection effective et durable contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence. Elle vise à mettre en place un environnement protecteur durable pour les enfants ainsi qu'un cadre fédérateur et harmonisé, mettant en place un système intégré de protection de l'enfance, qui :

- Comprend un arsenal efficace et complet incluant toutes les mesures et actions visant à prohiber, prévenir et répondre à toutes les formes de négligence, d'abus, d'exploitation et de violences à l'égard des enfants ;
- Définit clairement les synergies et les mécanismes de coordination opérationnels ;
- Améliore l'accessibilité, la couverture territoriale, la standardisation, le continuum et l'impact des actions et services ;
- Renforce la convergence des acteurs tout en rationalisant et optimisant les moyens.

La PPIPEM se décline en 5 objectifs stratégiques, à savoir :

1. Le renforcement du cadre légal de protection des enfants et son effectivité ;
2. La mise en place de dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance ;
3. La standardisation des structures et des pratiques ;
4. La promotion de normes sociales protectrices ;
5. La mise en place de systèmes d'information et de suivi-évaluation et de monitoring.

## 1.2. Le Programme National 2015-2020 de la mise en œuvre de la PPIPEM

En 2015, le MSISF a entamé un processus participatif pour l'élaboration d'un Programme National de Mise en Œuvre (PNMO) de la PPIPEM pour la période 2015-2020, avec l'appui technique de l'UNICEF.

Le PNMO définit les actions nécessaires pour atteindre chacun des cinq objectifs stratégiques de la PPIPEM, précise pour chaque action le département ministériel qui en est responsable ainsi que les départements partenaires, l'échéancier et les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Les objectifs stratégiques sont déclinés en sous-objectifs et actions associés à des indicateurs de suivi et d'évaluation. Le PNMO 2015-2020 regroupe 25 sous-objectifs et 115 actions.

Depuis sa validation, le PNMO 2015-2020 a orienté les différents programmes et initiatives lancés par le MSISF et les autres acteurs travaillant sur les questions de la protection au Maroc, tels que, le programme de la mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE), la standardisation des structures de prise en charge et l'organisation du travail social, l'accompagnement des enfants et des jeunes en sortie des Etablissement de protection sociale (EPS) après l'âge de 18 ans », le projet du « programme national de la prise en charge et de la kafala des enfants sans soutien familial », la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile », le plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme, la campagne Nationale d'enregistrement des naissances et bien d'autres initiatives.

## 2. Objectifs et résultats de la consultation

Cette consultation a pour objectif de produire en concertation avec tous les acteurs concernés le PNMO 2023-2025 sur la base d'une revue à mi-parcours de la PPIPEM 2015-2025 et de son PNMO (2015-2020).

**Les résultats attendus de la consultation sont comme suit :**

- a. Finaliser le bilan des réalisations du PNMO 2015-2020 en analysant l'atteinte des résultats escomptés et mener une revue à mi-parcours de la PPIPEM 2015-2025
- b. Développer sur la base des conclusions de la revue du PNMO 2015-2020 le plan national de mise en œuvre de la PPIPEM : PNMO 2023-2025 avec son cadre de suivi et d'évaluation.

**Phases de la consultation :**

**La consultation se déroulera en deux principales phases comme suit :**

**a. Phase I : Revue à mi-parcours de la PPIPEM à travers l'analyse de la mise en œuvre du PNMO du 2015-2020**

- Dresser un état d'avancement des réalisations ;
- Dresser et analyser les contraintes, les opportunités offertes et les leçons apprises pendant la période de la mise en œuvre ;
- Identifier les changements majeurs dans le contexte politique et Social et les priorités nationales en matière de la protection de l'enfance ;
- Identifier et analyser les bonnes pratiques et les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre de la phase I de la PPIPEM ;
- Examiner le système de gouvernance et de pilotage de la mise en œuvre de la PPIPEM et PNMO.
- Proposer les conclusions et les recommandations pour orienter le nouveau PNMO 2023-2025.

**b. Phase II : Elaboration du PNMO 2023-2025 et de son cadre de suivi et d'évaluation :**

- Définir les priorités et les résultats pertinents à atteindre à partir de la stratégie du Ministère de la Solidarité de l'Insertion sociale et de la Famille 2022-2026 « un pont vers un développement social inclusif, innovant et durable » et des objectifs stratégiques de la PPIPEM ;
- Elaborer le PNMO 2023-2025 ;
- Présenter le plan d'action intégrant les mesures de mise en œuvre préconisées et les axes d'interventions, des différents départements, à mettre en œuvre, selon les priorités du plan gouvernemental 2021-2026, la stratégie du MSISF 2022-2026, le Nouveau Modèle de Développement, le chantier de généralisation de la protection sociale ainsi que les recommandations issues de la revue du PNMO 2015-2020 ;
- Développer un cadre de suivi et d'évaluation avec des indicateurs clés de performance pour mesurer l'atteinte des résultats identifiés. Le cadre doit contenir ou référer à des fiches d'indicateurs définissant l'indicateur, le mode de calcul, les sources de données, les fréquences de collecte des données, et le responsable de l'indicateur, etc.

- Préciser les acteurs responsables pour chaque axe d'intervention et les partenaires de mise en œuvre ;
- Développer un plan budgétisé des interventions incluant l'échéancier, (le budget général 2024 incluant la PPIPEM par les départements) et les acteurs responsables de la mise en œuvre (Responsable chef de file et partenaires de mise en œuvre) y compris la précision des ressources et moyens requis pour la mise en œuvre du programme dans sa globalité (ressources et moyens disponibles et ressources à mobiliser)
- ⊖ Développer un plan d'action de déclinaison territoriale du PNMO, intégrant le pilotage et la gouvernance, la participation des enfants, le partenariat avec les ONG, des médias et les mécanismes de suivi et de reporting ;
- Définir sur la base des conclusions de la revue du PNMO 2015-2020 le Mécanisme de gouvernance et de coordination du PNMO (composition, fonction, mode de reporting annuel sur le progrès...).

### 3. Méthodologie :

La consultation portera principalement sur la revue documentaire, des interviews et des ateliers avec les parties prenantes. Une méthodologie devrait être développée pour chaque phase avec justification du choix méthodologique et des outils adoptés.

La démarche méthodologique, sa justification ainsi que les outils adoptés doivent être détaillés dans le rapport de lancement premier livrable (voir section 3. Produit et livrables).

### 4. Portée de la consultation :

#### **Focus programmatique de la revue :**

Le focus programmatique de la consultation pour la phase I portera sur les interventions, les réalisations et les résultats du PNMO. A travers une approche analytique, la revue portera non seulement sur les réalisations du PNMO, mais aussi sur les processus de conception, de mise en œuvre et de coordination tout en tenant compte de l'impact du changement dans le contexte et de son impact sur les priorités en termes de la protection de l'enfance au Maroc.

#### **Couverture géographique de la consultation :**

En plus du niveau central à Rabat où sont basées les représentants des parties prenantes impliquées, la consultation ciblera les zones d'intervention au niveau territorial particulièrement les Préfectures et Provinces ayant abrité des DTIPE. Un échantillon représentatif de 8 Préfectures/Provinces où le DTIPE est opérationnel doit être proposé dans l'offre technique.

#### **Période étudiée**

La période étudiée dans le cadre de la phase I correspond à la période de conception et de mise en œuvre du PNMO 2015-2020.

La phase II est un exercice de planification pour la période 2023-2025

#### **Utilisateurs des produits de la consultation :**

Tenant compte de ce qui précède, les principaux utilisateurs des produits de la consultation seront (i) les cadres et les décideurs au sein des départements gouvernementaux impliqués, aux niveaux central et territorial ; les partenaires et les parties prenantes de mise en œuvre du PNMO y compris les bénéficiaires des différentes actions ; l'UNICEF Maroc, les partenaires internationaux, notamment les acteurs actifs dans la promotion des principes de protection des enfants. La dissémination des résultats de la consultation pourrait profiter aux autres acteurs non impliqués directement dans la mise en œuvre du PNMO2015-2020, mais qui interviennent dans les domaines de la protection de l'enfance.

## 5. PRODUITS LIVRABLES

Tous les livrables feront l'objet de présentation au comité de suivi en vue de les commenter avant de procéder à la validation finale.

Les résultats de la phase I de la consultation portant sur la revue à mi-parcours de la PPIPEM à travers l'analyse de la mise en œuvre du PNMO du 2015-2020 (livrable 2) et le livrable 3 (PNMO 2023-2025) feront objet de restitution en ateliers nationaux présidés par le MSISF et l'UNICEF.

Les livrables de la consultation sont comme suit :

### **Livrable 1 : Rapport de lancement**

Le rapport de lancement doit être présenté en 30 pages max. Il constitue le premier livrable de cette mission, il sert de déclaration de consentement entre le soumissionnaire, le MSISF et l'UNICEF au Maroc sur la gestion de la mission, sa démarche et son échéancier.

Le rapport de lancement est à élaborer à la suite de la réunion de cadrage avec le MSISF et l'UNICEF au Maroc et la revue préliminaire des documents de la PPIPEM et du PNMO 2015-2020. Ce rapport doit présenter une justification claire du choix de l'approche méthodologique préconisée pour les deux lots (revue à mi-parcours de la PPIPEM à travers l'analyse du PNMO2015-2020 et le prochain PNMO 2023-2025), ses forces et ses limites à répondre au but, aux objectifs et à la portée de la consultation.

Le rapport de lancement fera objet d'un examen de la qualité par le comité de suivi mis en place pour le suivi et la validation des livrables de la consultation.

Le passage à la phase de collecte et analyse de données est tributaire de l'approbation formelle du rapport de lancement par le comité de suivi.

### **Livrable 2 : Rapport de la revue à mi-parcours de la PPIPEM à travers l'analyse de la mise en œuvre du PNMO du 2015-2020**

Le rapport de revue doit être de 60 pages max avec un résumé exécutif. Il fera l'objet d'un processus d'examen et d'assurance qualité par le MSISF, l'UNICEF au Maroc, et par le comité de suivi de la consultation. Les remarques consolidées de toutes les parties seront transmises à l'équipe des experts par l'UNICEF en vue de l'élaboration de la version revue du rapport incluant les remarques et commentaires des différentes parties.

Le rapport de la revue doit proposer les conclusions et les recommandations pour orienter le nouveau PNMO 2023-2025.

### **Livrable3 : PNMO 2023-2025**

Ce livrable sera basé sur les outputs du Livrables 2. Le rapport comportera la déclinaison des différents objectifs stratégiques en résultats et mesures, ainsi que son cadre de suivi et d'évaluation précisant les indicateurs de mesure des résultats, les responsables et partenaires de mise en œuvre, etc. Le nouveau PNMO indiquera également l'échéance globale de sa mise en œuvre.

L'adoption de l'approche basée sur les résultats et l'approche basée sur les droits et l'utilisation de cadre logique comme outil de planification dans la conduite de cet exercice semblent nécessaires vu que les mesures de protection de l'enfance sont multidimensionnelles et pluridisciplinaires. Les outils de suivi et d'évaluation sont appelés à prendre en considération les spécificités de la protection de l'enfance.

### **Livrable 4 : Plan de déclinaison territoriale du PNMO**

Ce livrable proposera une feuille de route indiquant la déclinaison des différents objectifs stratégiques, mesures, axes d'interventions, gouvernance et acteurs responsables pour une mise en œuvre territorialisé du PNMO au niveau d'une province cible.

### **Livrable 5 – PNMO Budgétisé**

Développer un plan budgétisé des interventions incluant l'échéancier, (le budget général 2024 incluant la PPIPEM par les départements) et les acteurs responsables de la mise en œuvre (Responsable chef de file et partenaires de mise en œuvre) y compris la précision des ressources et moyens requis pour la mise en œuvre du programme dans sa globalité (ressources et moyens disponibles et ressources à mobiliser)

### **Livrable 6 : Plan de communication**

Le plan de communication décrira la démarche préconisée par le prestataire à adopter par le MSISF, l'Unicef et leurs partenaires pour mobiliser, communiquer autour du processus auprès des cibles clés et pour disséminer les différents outputs de cette mission.

## **6. Validation des livrables**

Un comité de suivi de la mission composé du MSISF et de l'UNICEF sera mis en place pour examiner la qualité des différents livrables et procéder à leur validation. Mais avant, le comité décidera avec le prestataire quand cela demandera une consultation avec les différentes parties prenantes, des démarches à suivre avant la validation définitive. Cette démarche pourrait comporter des ateliers de présentation et de recueil de remarques ou des réunions de travail bilatérales quand cela est nécessaire.

## **7. Calendrier des activités et délais des livrables**

Le prestataire proposera un calendrier détaillé de l'échéancier tenant compte des phases de la revue et de la planification : Collecte de données, rapportage et dissémination doit être jointe au Rapport de lancement. L'échéancier doit être adapté à la méthodologie spécifique proposée par l'équipe et aux ressources disponibles.



## Délais des livrables

	Activités et livrables	Charge estimative	Délais prévisionnels	% Paiement
Phase 0	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue Documentaire</li> <li>- Réunions de cadrage</li> <li>- Rapport de lancement (Livvable 01)</li> </ul>	05 J.H	1 semaine après signature du contrat	
Phase 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des données :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions bilatérales/ateliers avec les parties prenantes</li> </ul> </li> <li>- Réunion de présentation des résultats préliminaires</li> <li>- Projet de revue et présentation PowerPoint des résultats.</li> </ul>	10 J.H	4 semaines après validation du rapport de lancement	30%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de revue ;</li> <li>- Atelier national de partage des résultats ;</li> <li>- Rapport final validé (Livvable 02)</li> </ul>	8 J.H	2 semaines après la réception du rapport de la revue	
Phase 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note méthodologique incluant :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approche à adopter et le processus de réalisation en se basant sur la liste de conclusions et de recommandations ;</li> <li>- Les notes de cadrage pour l'animation des ateliers et réunions de concertation avec les acteurs ainsi que les rapports des ateliers.</li> </ul> </li> </ul>	05 J.H	1 semaine après la validation du rapport de la revue	30%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de PNMO 2023-2025 suite à la tenue des différents ateliers de concertation.</li> </ul>	10 J.H	3 semaines après la validation de la note méthodologique et note de cadrage des ateliers/ réunion de concertation	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le document final du PNMO avec son cadre de suivi et d'évaluation et les actions transversales d'accompagnement et de mobilisation des ressources intégrant le feedback des différents acteurs (Livvable 3)</li> </ul>	05 J.H	1 semaine après la réception des remarques des commanditaires	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de déclinaison territoriale du PNMO (Livvable 4)</li> </ul>	12 J.H	4 semaines après la validation du PNMO	15%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan budgétisé des interventions du PNMO (Livvable 5)</li> </ul>	12 J.H	1 semaine après validation du plan de déclinaison territoriale du PNMO	15%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication autour du PNMO 2023-2025 (Livvable 6)</li> </ul>	05J.H	1 Semaine après la validation de l'ensemble des documents produits	10%
<b>TOTAL</b>		<b>72 J.H</b>		<b>100%</b>

## 8. Composition de l'équipe des experts, rôles et responsabilités dans le processus de la consultation

### 8.1. Composition des équipes

L'équipe en charge de cette consultation sera composée d'un.e consultant.e national.e ou international.e chef.fe de mission et vis-à-vis du Commanditaire et de consultant.e.s principaux (les) chargé.e.s de chacune des phases dont est composé le présent appel d'offre.

Les consultant.e.s principaux(les) assumeront la responsabilité globale de la phase dont ils ou elles sont responsables et seront les garant.e.s de la qualité des différents livrables et du respect des délais et de l'échéancier convenus.

La composition de l'équipe des consultants doit prendre en compte l'équilibre genre et la diversité culturelle en vue d'assurer un usage dans la mesure du possible d'une expertise nationale et internationale dans les domaines requis.

#### **Phase 1 : Bilan du PNMO - Phase 1**

L'équipe des experts doit être composée d'un minimum de 2 membres dont un.e consultant.e principal.e et spécialisé.e dans la revue des politiques publiques et un.e expert.e en Protection de l'Enfance.

#### **Phase 2 : élaboration du PNMO – Phase 2**

L'équipe qui sera chargée de cette mise à jour doit être composée d'expert.e.s pluridisciplinaires dont un.e expert.e principal.e national.e ou international.e comportant obligatoirement des expert.e.s en sociologie, en planification stratégique, en protection des enfants, en gouvernance locale et en communication.

Les consultant.e.s doivent démontrer une bonne connaissance et/ou expérience solide dans les domaines suivants :

- Une connaissance en matière de droits humains en général et de droits des enfants en particulier ;
- Programmation et planification stratégique et opérationnelle, de préférence dans les questions sociales et de droits humains ;
- Maîtrise de la revue des politiques publiques notamment dans le domaine social ;
- La programmation basée sur les droits humains et genre ;
- La programmation basée sur les résultats ;
- Maîtrise du paysage institutionnel national dans le domaine social en général et rôles et responsabilités des acteurs dans le domaine de la protection des enfants en particulier.

### 8.2. Rôle et responsabilité

- **Chef.fe de mission**
- Guide la conception globale de la consultation

- Gere les équipes des experts qui collaborent à la réalisation des différents lots ainsi que les expert.e.s techniques
- Supervise les différents processus de cette consultation
- Agit en tant qu'auteur.e principal.e et assure la cohésion analytique globale des livrables ;
- Assure le vis-à-vis avec le MSISF et l'Unicef ;
- Présente les résultats intermédiaires et finaux des différentes phases de la consultation ;
- Facilite les réunions de présentation des livrables et présente les rapports finaux de la revue et de la planification à l'atelier national de partage des résultats avec les parties prenantes ;
- Fournit l'assurance qualité interne et dirige la révision des versions successives des rapports de la revue ;
- Veille au respect du délai global de la consultation ;
- Veille au respect des différentes exigences du Commanditaire formulées au niveau des TDRs.

- **Consultant.e principal.e :**

- Guide la conception globale de la phase dont il/elle est responsable et assure un leadership intellectuel;
- Gère l'équipe des experts techniques ;
- Dirige le processus de collecte des données ;
- Gère la communication et la prise de rendez-vous auprès des partenaires pour la phase de collecte de données sur le terrain (tout en gardant le gestionnaire de la revue informé du progrès)
- Se déplace dans les zones d'intervention pour la collecte de données ;
- Dirige le processus d'analyse de données recueillies et le processus de rédaction des rapports en lien avec les livrables dont il ou elle est chargé.e,
- Garantit le respect des délais, la conformité des livrables avec les normes de qualité requises et le respect de l'éthique dans la génération des évidences impliquant les enfants (*voir Annexe 4 Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et de revue*) ;

- **Experts techniques :**

Sous le leadership et la supervision du/de la consultant.e principal.e, ils/elles :

- Contribuent à l'analyse documentaire et au processus de collecte des données en étudiant les documents du projet, les données quantitatives et qualitatives, et en conduisant des entretiens, des groupes de discussion, des ateliers, etc.
- Se déplacent aux zones d'intervention pour rencontrer les partenaires et les bénéficiaires ;
- Collecte les données quantitatives et qualitatives pertinentes et effectue des analyses des données recueillies ;
- Veillent dans les différentes phases de la revue et de planification au respect des directives de l'UNICEF en matière de l'éthique dans la génération des évidences impliquant les enfants ;
- Contribue à l'élaboration des livrables ;
- Veille à l'assurance qualité interne et aide à la finalisation des livrables de la revue et/ou de la planification à la lumière des feedbacks des parties prenantes.

## 9. QUALIFICATIONS

- **Consultant.e principal.e:**

Le/La Consultant.e principal.e doit avoir les compétences et qualifications suivantes :

- Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, sciences économiques, droits ou équivalent) ;
- Diplôme ou certificat dans la revue/ évaluation des programmes de développement ou tout domaine connexe serait un atout ;
- Expérience confirmée de plus de 6 ans dans la conception et la conduite des revues/ évaluations et l'élaboration des politiques et programmes nationales en tant que chef de mission en particulier dans le domaine de l'aide au développement pour les agences des Nations Unies et / ou d'autres organisations internationales ;
- Excellentes aptitudes de gestion et capacités de travailler avec des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction en français ;
- Expertise en égalité des sexes et les droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant serait un atout ;
- Connaissance du contexte du pays serait un atout ;

- **Expert technique en Protection de l'Enfance :**

- Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, juridiques, économiques ou équivalent) ;
- Expérience confirmée de plus de 3 ans en tant que membres des équipes d'études ou de revues en particulier dans le domaine de l'aide au développement pour les agences des Nations Unies et / ou d'autres organisations internationales ;
- Spécialisation et expérience significative en protection de l'enfance ;
- Parfaite maîtrise du contexte national et du secteur de la protection de l'enfance au Maroc serait un atout fort ;
- Excellente capacité de travailler au sein des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction en français et en arabe ;
- Expérience significative en égalité des sexes et les droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant serait un atout ;
- Connaissance du Système des Nations Unies et/ou le mandat et les activités de l'UNICEF serait un atout.

- **Expert technique en planification stratégique :**

- Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, juridiques, économiques ou équivalent) ;
- Expérience confirmée de plus de 3 ans en tant que membres des équipes de planification stratégique dans le domaine de l'aide au développement pour les agences des Nations Unies et / ou d'autres organisations internationales ;
- Spécialisation et expérience significative en protection de l'enfance ;
- Parfaite maîtrise du contexte national et du secteur de la protection de l'enfance au Maroc serait un atout fort ;
- Excellente capacité de travailler au sein des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction en français et en arabe ;
- Expérience significative en droits de l'homme et de genre, connaissance des droits de l'enfant serait un atout ;

- Connaissance du Système des Nations Unies et/ou le mandat et les activités de l'UNICEF serait un atout ;

## 10. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Comme les présents termes de Références l'indiquent dans la rubrique 5.3 Participation et inclusion, la revue sera menée selon une approche participative et inclusive des enfants. Ainsi, il est prévu que les enfants feront l'objet de collecte de données primaires par l'équipe des experts.

A cet effet, la revue comme toutes autres activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'analyse de données secondaires sensibles, doit faire l'objet d'un processus formel de la revue éthique. La revue ainsi doit être menée dans le respect de la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'analyse de données, de recherche et d'analyse de données, de recherche et d'analyse de données et conformément aux Directives éthiques de l'UNEG pour la revue. *(Voir annexe 4)*

Ces normes reconnaissent explicitement la Déclaration d'Helsinki (1964) et ses modifications connexes, dont elles reflètent l'esprit et l'intention, en soulignant l'importance du respect et de la protection des droits fondamentaux.

Plus précisément, en ce qui concerne la participation prioritaire des enfants aux activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'analyse de données, les présentes normes s'efforcent d'appliquer les principes relatifs à l'intérêt supérieur de l'enfant, à la non-discrimination et à la participation de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Dans le cadre de cette Procédure, les exigences et les principes relatifs à la production de données probantes s'appliquent aux quatre questions éthiques centrales, à savoir :

- Les avantages et préjudices ;
- Le consentement éclairé ;
- Le respect de la vie privée ;
- La confidentialité ;
- Le paiement et les indemnités.

Ils expriment aussi, en particulier, la position de l'UNICEF à l'égard des conflits d'intérêts et du financement éthique des activités de production de données probantes.

A cet effet, les propositions d'offres techniques dans le cadre de cet appel d'offre doivent obligatoirement identifier clairement, les questions éthiques potentielles et les méthodes à adopter, ainsi que les processus d'examen éthique et de contrôle du processus de la revue. La revue des offres techniques en compétition dans le cadre de cet appel d'offre, prendra également en considération l'importance accordée à la définition des implications éthiques et des stratégies d'atténuation relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de la collecte et de l'analyse de données.

Par ailleurs, selon la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'analyse de données, les personnes et les membres de l'équipe en charge de la collecte de données primaires impliquant des sujets humains doivent avoir reçu une formation de base à l'éthique.

## 11. DOSSIER DE L'OFFRE

Les soumissionnaires sont invités à fournir les documents suivants pour soumettre leur candidature :

### 11.1. Offre technique

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

#### a) Une **note méthodologique** :

Cette note explicite la compréhension des termes de référence et répond aux éléments de l'évaluation de l'offre indiqués ci- dessous :

- **Compréhension détaillée** des besoins de l'UNICEF
  - **Méthodologie détaillée** : Le soumissionnaire devra décrire la méthodologie et démarche proposée pour la réalisation de la prestation et garantir la fiabilité des résultats. L'approche proposée doit faire la démonstration concrète de la qualité, de la créativité et de l'adéquation de l'offre aux exigences des TDR. Le soumissionnaire peut ainsi apporter la preuve de ses compétences, de la qualité de sa gestion et de l'affectation des ressources humaines.
  - Le **mécanisme d'assurance qualité** et des mesures d'atténuation et mitigation des risques à travers le projet.
- b) Une fiche descriptive de la structure juridique (pour les bureaux d'études)
- c) Le CV du consultant principal et de son équipe, en indiquant clairement leurs qualifications et expériences passées en missions similaires
- d) Les références pertinentes des études similaires menées par le soumissionnaire ;
- e) Sur la base des présents TdR, le soumissionnaire devra proposer un échéancier approximatif de mise en œuvre des tâches selon les termes de référence.

#### 11.2. Offre Financière :

Le/la consultant(e) / bureau d'études devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (coûts journaliers ; frais de déplacement etc.).

## 12. EVALUATION DES OFFRES

La revue finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des Critères de la revue Technique et Financière.

### 12.1. Evaluation offre technique (pondération de 70% de la note globale)

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique, et une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle revue technique. Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

<b>EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)</b>	
<b>Réponse globale (10 points)</b>	
Compréhension des TdR, l'exhaustivité et cohérence de la réponse	10
<b>Méthodologie et approche proposée (30 points)</b>	
Pertinence de l'approche méthodologique proposée	20
Importance accordée aux implications éthiques dans la génération des évidences impliquant les enfants et des stratégies d'atténuation relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de la collecte et de l'analyse de données	5
Echancier proposé <ul style="list-style-type: none"> <li>Le calendrier de travail présente-t-il un enchaînement logique des tâches à exécuter jusqu'à la dernière étape</li> <li>Le plan énonce avec précision, les résultats attendus</li> <li>Des échéances sont-elles fixées pour les principales tâches, les activités clés et la production des documents exigés ?</li> </ul>	5
<b>Profil des candidat.e.s / Expérience/ Capacité technique (60 points)</b>	
Pertinence du Profil des membres de l'équipe de consultant.e.s par rapport aux qualifications requises	25
Expériences des membres de l'équipe de consultant.e.s en matière des revue des projets et programmes d'aide au développement (Les références).	25
Connaissance du contexte national, de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), Principaux engagements pour les enfants (CCC), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination Contre les Femmes (CEDAW) d'autres cadre référentiels liés aux droits.	10
<b>EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points</b>	<b>100</b>

### 12.2. Evaluation offre financière (pondération 30% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra **un score financier (Sf)** de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

**Om** : l'offre économiquement la moins chère - **F** : Prix de l'offre

### 12.3. Evaluation Finale offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'revue Technique et Financière : Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en **un score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

$$St = 70\% \text{ de la note globale}$$

$$Sf = 30\% \text{ de la note globale.}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 70\%) + (Sf \times 30\%)$$

**Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.**

### 13. Soumission et processus de sélection

Cette consultation est ouverte aux groupes de consultants (avec un chef de file) et aux bureaux d'études et de consulting.

Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs offres en format électronique **exclusivement** à l'adresse suivante: [rabatbids@unicef.org](mailto:rabatbids@unicef.org), **au plus tard le 27 Janvier 2023 avant midi (GMT+1)**, dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message « **2023-LRPS-9180879 : Evaluation et Planification PNMO** ».

La proposition financière doit être soumise dans un message distinct de la proposition technique. Les prix ou les taux ne doivent apparaître dans aucune autre partie de l'offre.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation, (**uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions**), doit être adressée à M. Jaouad El Madi via Email avec M. Benyounes MOH en copie aux adresses : [jelmadi@unicef.org](mailto:jelmadi@unicef.org) en copie [bmoh@unicef.org](mailto:bmoh@unicef.org).

**Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc**  
**13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc**  
**Téléphone : 212 537 67 56 96 /**  
**Télécopie : 212 537 67 56 97**

### 14. Annexes<sup>1</sup> :

- **Annexe 1** : PIPPEM
- **Annexe 2** : PNMO-2015-2025
- **Annexe 3** : Document d'orientation Intégration des droits humains et de l'égalité des genres dans les revues-Groupe des Nations Unies pour la revue UNEG.
- **Annexe 4** : Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d' revue.

<sup>1</sup> Ces documents sont disponibles en ligne, peuvent être partagés par l'UNICEF si besoin.